

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-quatre,
Le 05 septembre à 19h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du PNR à Cernay l'église, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 27/08/2024

Date d'affichage : 27/08/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 127
- présents : 36
- votants : 47

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 109
- procurations : 108

- nombre total de voix exprimées : 217

Etaient présents :

Françoise BARTHOULOT (S), Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Olivier CLEMENCE, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Pascal GODIN, François JACQUOT, Lydie LAB, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Christian MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN, François VILLIER, Sébastien WOLFF.

Etaient absents excusés :

Françoise BEURET, Christine BOUQUIN, Martial BOURNEL-BOSSON, Marie-Paule BRAND, Pascal DUFFNER, Florian GAIFFE, Eric HOULLEY, Thierry HOUSER, Pascal JACQUOT, Céline JEAMBRUN, Raphaël KRUCIEN, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Catherine MAUVAIS, Christian MOREL, Alexandre PANTEL, Raphaël PEQUIGNOT, Marie-Josèphe VERMOT, Céline VUILLEMIN, Marielle WILCZAK.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Aurélie BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSEININ, Justine BRIQUEZ, Michèle CACHOT-USUNIER, Benoît CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOULET, Pascal CLEMENCE, Jean-Noël CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Jocelyne ERNST, Lucine FAIVRE, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Suzanne GUERRIN, Lucienne HEMLER, Bénédicte HERARD, Christian HERARD, Bernard JACQUET, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Nicolas MARGUET, Olivier MESNIER, James MICHEL, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Denis NARBÉY, Sarah OEUVREARD, Jean-Luc PAGNOT, Corinne PARATTE, Adrien PELLEGRINI, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Elisabeth REDOUTEY, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Pascal ROUGNON, Yves ROY, Fabien ROYER, Jean-Noël SAUNIER, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Véronique TATU, Michel TROUILLOT, Gérard

VAUCHIER, Baptiste VILLEMIN, Marcelline VIPREY, Jérôme VOINET, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Françoise BEURET a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT (S),
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Martial BOURNEL-BOSSON a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Hervé CAGNON,
Florian GAIFFE a donné pouvoir à Dimitri COULOUVRAT,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Roland MARTIN,
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Raphaël KRUCIEN a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Alexandre PANTEL a donné pouvoir à Boris LOICHOT,
Céline VUILLEMIN a donné pouvoir à Dominique MOLLIER.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M Hervé CAGNON

Objet : 2024-028 : Signalétique identitaire du Parc dont expérimentation les Combes

Une signalétique touristique avait été posée en 2002 aux portes d'entrées du Pays Horloger dans les centres-bourgs et sur certains lieux identitaires remarquables par leur architecture, histoire ou culture. Cette signalétique a été recensée durant l'été 2023, dans l'ensemble les supports sont en très bon état, mais les panneaux ont vieilli avec un descriptif parfois effacé et un graphisme qui n'est plus d'actualité. Les actifs du Pays Horloger sont devenus propriété du Parc naturel régional du Doubs Horloger lors de la dissolution du PETR.

Le territoire du Parc naturel régional et ses messages ont besoin d'être mieux identifiés. Ces supports existants constituent une opportunité pour donner davantage de visibilité au Parc par le biais d'une modernisation, valoriser le territoire et présenter certaines actions lorsque cela fait sens. La réflexion proposée, ne doit pas se restreindre aux supports existants, mais doit s'appuyer sur une démarche éco-responsable et durable. En lien avec les objectifs de la Charte, le projet final devra s'intégrer harmonieusement en milieu naturel ou urbain. Le tout, dans une démarche vertueuse de réemploi des supports existants ou d'autres supports de médiation innovants ou à réinventer.

La commission culture et patrimoines a par ailleurs réfléchi à la valorisation des patrimoines et propose de manière complémentaire à cette action une démarche expérimentale à travers un itinéraire dans le village qui serait documenté par des panneaux de petit format utilisables par QR code installés dans le village. Ce projet se décomposera en plusieurs étapes.

En 2024-2025, le Parc naturel régional du Doubs Horloger souhaite solliciter les services d'un prestataire extérieur pour la réalisation de l'étude nécessaire à l'exécution du projet, via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui comprendra :

- La poursuite du diagnostic et de l'inventaire engagé ;
- La pertinence des emplacements (ceux sur le Pays Horloger / et ceux sur les nouvelles communautés de communes adhérentes. Le territoire ayant évolué depuis la création du Parc naturel régional) ;
- La communication / le contenu des panneaux ;
- Le graphisme souhaité / style / ligne éditoriale / ton adopté / messages souhaités ;
- Le matériel utilisé ;
- L'audit de structure pour du réemploi ;
- Les autorisations d'implantation ;
- L'accompagnement / la concertation avec les élus via l'animation de réunion pour favoriser leur implication ;
- La rédaction / l'accompagnement pour la rédaction d'un CCTP afin de lancer un marché d'exécution qui se décomposera en deux lots : conception graphique, rédaction précise des contenus ainsi que la construction, impression, pose des panneaux.

D'après les informations ci-dessus, il est proposé aux membres du bureau, pour la mise en œuvre de la phase 1 du projet :

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'autoriser le président à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 17 500 € ;**
- **D'autoriser le président à solliciter les subventions auprès du Commissariat à l'Aménagement du Massif du Jura à hauteur de 17 500 € ;**
- **D'autoriser le président à lancer le marché à procédure adaptée ;**
- **D'autoriser le président à engager les dépenses relatives à cette action.**

Approbation à l'unanimité par le Comité syndical,

Nombre de voix : 217	Exprimés (en voix) : 217
- pour : 217	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

